REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

GARD

## NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au<br>Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 15                                   | 15          | 13  |

#### DATE DE LA CONVOCATION

14 novembre 2023

### DATE D'AFFICHAGE

14 novembre 2023

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Subventions aux Associations 2023 LA YOURTE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-59 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

<u>Présents</u> : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle -PONCET Éric - HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

Absente : PUCHE Viviane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2023,

Considérant qu'il y a lieu de verser des subventions aux associations en accord avec l'inscription budgétaire 2023,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association « La Yourte ».

Madame Chantal VIDAL, adhérente de l'association « La Yourte » quitte la séance et ne participe pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint et, propose l'attribution d'une subvention à l'Association « La Yourte » pour l'année 2023 d'un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue avec 13 votes Pour une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « La Yourte » pour l'année 2023.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance LIBERATORE Jean-Pascal Le Maire de Saint-Jean de Valériscle

Envoyé en préfecture le 22/11/2023 Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID: 030-213002686-20231120-DELIB202359-DE

⊐ Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.